# Commune de Miribel

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2011 à 20 h 30

\_\_\_\_\_

<u>Présents</u>: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1<sup>er</sup> Adjoint; M. A. GIRON, 2<sup>e</sup> Adjoint; Mmes P. DRAI, 3<sup>e</sup> Adjoint; S. ESCOBESSA, 4<sup>e</sup> Adjoint; J. BOUVIER, 5<sup>e</sup> Adjoint; MM. G. BAULMONT, 6<sup>e</sup> Adjoint; H. SECCO, 7<sup>e</sup> Adjoint; A. ROUX, 8<sup>e</sup> Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM -P. PROTIERE-; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

<u>Absents excusés</u>: Mmes BOUVIER – PFAENDER – JOLY – M. TOURANCHEAU – Mme HANINE – M. BODET – Mmes GIRON – LEPROMPT –

Madame Béatrice PFAENDER donne pouvoir à Monsieur André GIRON Madame Isabelle JOLY donne pouvoir à Monsieur Georges BAULMONT Madame Khadija HANINE donne pouvoir à Madame Sylvie VIRICEL Monsieur Jean-Marc BODET donne pouvoir à Madame Sylvie ESCOBESSA Madame Aurélie GIRON donne pouvoir à Madame Virginie TOURTE.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Virginie TOURTE a été désignée secrétaire de séance.

### II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 25 février 2011

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 février 2011 a été approuvé à l'unanimité.

## III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, les décisions prises dans le cadre de ces pouvoirs délégués ont été présentées au Conseil.

#### IV PERSONNEL COMMUNAL

## 1° Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de modifier le tableau des emplois afin d'intégrer les créations de postes au 1<sup>er</sup> avril 2011 et les suppressions de postes, ayant reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire le 7 février 2011.

# 2° Convention d'inspection hygiène et sécurité

Le Conseil municipal a approuvé un projet de convention d'inspection hygiène et sécurité établi avec le Centre de Gestion de l'Ain.

Cette convention a pour objet de confier au Centre de Gestion, une mission d'inspection en matière d'hygiène et sécurité au sein des services de la Mairie de Miribel. Celle-ci étant affilié au Centre de Gestion, les coûts de fonctionnement de cette mission seront imputés sur la cotisation additionnelle.

### **V FINANCES**

## 1° Vote des comptes administratifs 2010

- a) de la Commune
- b) du service de l'Assainissement
- c) de la ZAC Centre Ville
- d) de la ZI Nord des Echets Parc d'Activités des Chênes
- e) de la ZAE Folliouse

Madame ESCOBESSA a présenté au Conseil municipal les comptes administratifs de la commune retraçant les dépenses et recettes de l'exercice 2010.

Pour le budget communal, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 328 568.96 €. Elles sont marquées par la maîtrise de l'évolution des charges à caractère général qui n'augmentent que de 0.54 % par rapport à 2009 et par une plus forte variation des charges de personnel (6.78 %) due à des événements exceptionnels (recensement, assurances, maladies, etc ...).

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 9 470 846.57 € laissant un résultat de fonctionnement de l'exercice de 2 142 277.61 € auquel il faut ajouter le résultat antérieur reporté de 158 435.65 € pour obtenir un résultat cumulé en fonctionnement de 2 300 713.26 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 629 889.09 € dont 2 345 760.57 € de dépenses d'équipement brut.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 062 728.95 € dont 2 580 000 € proviennent de l'affectation des résultats de 2009. Le résultat net de l'exercice est de 1 432 8839.86 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 669 600.71 € donnant un résultat d'investissement cumulé de 2 102 440.57 €.

Pour le budget d'Assainissement, les dépenses d'exploitation s'élevent à 390 779.02 € pour 548 244.53 € de recettes laissant un solde d'exécution de 157 465.51 €.

Pour l'investissement, les dépenses de l'exercice s'élèvent à 553 771.24 € pour 628 547,08 € de recettes, laissant un résultat de 74 775.84 € auquel s'ajoute 172 603.95 € de résultat antérieur reporté, donnant un résultat cumulé de 247 379.79 €.

Pour le budget ZAC Centre-ville, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à  $1\,146\,130.21\,$ € et les recettes à  $1\,130\,464.28\,$ € laissant un déficit de  $15\,665.93\,$ € auquel on ajoute un excédent antérieur reporté de  $26\,635.77\,$ € laissant un résultat cumulé de  $10\,969.84\,$ €.

L'investissement présente 1 130 464.28 € de dépenses pour 1 117 649.15 € laissant un déficit de 12 815.13 €.

Pour le budget ZAE Folliouses, la section de fonctionnement s'équilibre à 244 961.93 € du fait des opérations de comptabilisation de stock. La section d'investissement présente pour sa part un déficit de 244 961.93 €.

Les dépenses réalisées sur ce budget correspondent aux études et acquisitions de terrains, les travaux devant être engagés en 2011.

Le budget du parc d'activités des Chênes est soldé par l'exécution de dépenses à hauteur de 4 278.07 € compensant le résultat antérieur reporté du même montant.

L'approbation des comptes administratifs a été effectuée, hors la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Madame VIRICEL.

L'ensemble des comptes administratifs a été approuvé à l'unanimité.

## 2° Approbation du Compte de Gestion 2010

- a) de la Commune
- b) du service de l'Assainissement
- c) de la ZAC Centre Ville
- d) de la ZI Nord des Echets Parc d'Activités des Chênes
- e) de la ZAE Folliouses

Les comptes de gestion de Monsieur le Percepteur pour l'exercice 2010 ont été approuvés à l'unanimité pour la commune, le service de l'Assainissement, la ZAC centre-ville, la ZAE Folliouses et la Parc des Chênes.

### 3° Affectation des résultats 2010

- a) de la Commune
- b) du service de l'Assainissement
- c) du service de la ZAC Centre Ville
- d) clôture du Budget de la ZI Nord des Echets Parc d'Activités des Chênes

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Commune : affectation en fonctionnement en report : 300 713.26 €

Affectation en investissement : 2 000 000 €

Assainissement : affectation en fonctionnement en report : 57 465.51 €

affectation en investissement : 100 000 €

ZAC Centre-ville: affectation en investissement en couverture du besoin de financement:

11 068.84 €

ZAE Folliouses : le résultat de fonctionnement étant à 0, il n'y a pas lieu de procéder à une

affectation

Parc des Chênes : le résultat net de clôture étant à 0 tant en fonctionnement qu'en investissement,

et aucune autre opération ne devant être réalisés sur ce budget, le conseil

municipal décide à l'unanimité de la clore.

# 4° Approbation du bilan des acquisitions et cessions de biens 2010

Le bilan des acquisitions et cessions de biens 2010 du budget communal a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

# 5° Augmentation de capital de la SEMCODA

Par courrier en date du 15 mars 2011, Monsieur le Président Directeur Général de la SEMCODA a fait part au Maire du projet de la SEMCODA de procéder à une augmentation de son capital. Cette décision revient à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMCODA.

La Commune de Miribel étant actionnaire, en vertu de l'article 1524-1 du CGCT, le conseil municipal doit délibérer afin de mandater son représentant en vue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société qui sera amenée à statuer sur cette question le 24 juin prochain.

Le Conseil municipal a décidé par 23 voix pour et 3 abstentions de donner pouvoir à Monsieur Pascal PROTIERE représentant de la commune auprès de l'Assemblée Générale de la SEMCODA pour approuver le dossier relatif à l'augmentation de son capital.

# 6° <u>Demande de garantie d'emprunt DYNACITE pour deux Prêts Locatifs Aidés d'Intégration</u> (P.L.A. I.)

Pour le financement de six logements collectifs acquis par Dynacité et sis chemin de Ronde à Miribel, cet organisme sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il s'agit de :

- un P.L.A. I. de 56 000 € destiné à la charge foncière
- un P.L.A. I. de 98 400 € destiné à la part du bâti.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder la garantie communale à DYNACITE pour la souscription de ces emprunts.

# 7° <u>Demande de garantie d'emprunt DYNACITE pour deux Prêts Locatifs à Usage Social (P.L.U.S.)</u>

Pour le financement de six logements collectifs acquis par Dynacité et sis chemin de Ronde à Miribel, cet organisme sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il s'agit de :

- un P.L.U.S. de 138 000 € destiné à la charge foncière
- un P.L.U.S. de 261 600 € destiné à la part du bâti.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder la garantie communale à DYNACITE pour la souscription de ces emprunts.

## 8° Attribution d'une subvention aux associations ayant participé au Carnaval 2011

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention à chaque association ayant construit un char à l'occasion du Carnaval 2011. Le montant de cette aide sera de 150 € pour un « char mécanique » et de 75 € pour un « corso humain ».

## 9° Conseil en Energie Partagé – convention avec HELIANTHE

Depuis 2004, la commune a engagé une politique de maîtrise de ses consommations énergétiques et en a confié la mise en oeuvre à l'Association HELIANTHE dans le cadre d'une mission « Conseil en Energie Partagé ».

Par délibération en date du 20 juin 2008, le Conseil Municipal avait approuvé et habilité le Maire à signer une convention de suivi énergétique communal avec l'Association HELIANTHE pour la période 2008-2010. Cette convention définissait les modalités selon lesquelles la commune de Miribel bénéficierait du « Conseil en Energie Partagé » développé par HELIANTHE.

Cette convention étant arrivée à échéance, HELIANTHE propose à la Commune de signer une nouvelle convention couvrant la période 2011/2013.

Le coût de cette mission s'élève pour les trois années à une somme globale de 11 040 euros, payable par tiers.

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHARLES de provoquer une réunion HELIANTHE – ERDF - Municipalité afin de comparer les deux études d'économies d'énergie et de présenter des propositions d'investissement pour les secteurs qui peuvent être améliorés.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la souscription de cette convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

### VI URBANISME

## 1° Acquisition de parcelles APRR

Suite à l'aménagement de l'autoroute A46 aux Echets – lieudit GROBENET, la direction de APRR propose de céder à la Commune diverses parcelles issues du Domaine Public de l'autoroute, après délimitation.

Deux types de cessions nous sont proposées par APRR:

- Parcelles faisant l'objet d'un transfert de domanialité entre l'Etat et la Commune de Miribel, à titre gratuit pour le rétablissement des communications, et cadastrées section ZD N° 193 de 709 m2 N° 196 de 1335 m2 N° 199 de 572 m2 N° 202 de 1248 m2 N° 205 de 226 m2, soit une superficie totale de 4 090 m2.
- 2. Parcelles constituant des reliquats de l'autoroute A46, cédées à la Commune par APRR, à titre onéreux cadastrées section ZD N° 89 de 405 m2 N° 197 de 1172 m2 N° 200 de 2576 m2, soit 4 153 m2 au prix de 1 euros le m2 N° 90 de 734 m2 N° 203 de 1583 m2 N° 206 de 320 m2, soit 2 637 m2 au prix de 4,50 euros le m2 N° 194 de 496 m2 au prix de 17 euros le m2

Le service des Domaines a donné une estimation de ces terrains par courrier en date du 26 octobre 2010 (Réf. DOM.2010-249V1436).

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité ces cessions aux conditions énoncées ci-dessus, et habiliter le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment deux actes authentiques distincts dont l'établissement sera confié à l'étude de Maître DUMAS, Notaire à Miribel.

# 2° Acquisition d'une parcelle

La commune n'ayant pu obtenir l'évaluation du prix de cession pour la séance du Conseil, celui-ci a décidé de surseoir à statuer.

### VII MARCHES PUBLICS

### 1° ZAE Folliouse – travaux d'aménagement

Dans le cadre de la réalisation de la ZAE Folliouse, une consultation a été lancée pour les travaux de terrassement, voirie, réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, réseaux souples (électrique, éclairage, télécommunication, eau potable), défense incendie, espaces verts et clôtures.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le  $1^{er}$  avril 2011, après examen des différentes offres, a retenu le Groupement EIFFAGE – BRUNET – BALAN pour un montant H.T. de 562  $162.90 \in$ .

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le marché et son attribution au groupement EIFFAGE-BRUNET-BALAN et d'habiliter le Maire à signer le marché avec ce Groupement.

## 2° Percée Verte – travaux d'aménagement

Dans le cadre de la réalisation de la Percée Verte (voie de cheminement en mode doux) entre le Parc des Sports La Chanal et la Poste, une consultation a été lancée sur la base de deux lots :

- Lot n° 1 : terrassement voirie réseaux maçonnerie
- Lot n° 2 : espaces verts clôtures

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1<sup>er</sup> avril 2011, après examen des différentes offres, a retenu :

- Pour le lot n° 1 : Entreprise EIFFAGE BRUNET pour un montant H.T. de 336 030,70 €
- Pour le lot n° 2 : Entreprise GREENSTYLE pour un montant H.T. de 100 746,30 €.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver les marchés et leur attribution et d'habiliter Monsieur le Maire à les signer.

## VIII COMMUNICATION

### 1° Convention de partenariat avec la POSTE

Une convention de partenariat avec la Poste a été soumise à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à la signer.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Poste doit commercialiser une série limitée d'enveloppes préaffranchies, et illustrées de visuels relatifs au patrimoine local, déterminés en partenariat avec la Commune.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette convention et a habilité Monsieur le Maire à la signer.

### IX INTERCOMMUNALITE

1° <u>Modification des statuts de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau</u> (C.C.M.P.) – transfert du tènement du terrain d'honneur de football de St-Maurice-de-<u>Beynost</u>

Le conseil communautaire de la C.C.M.P., lors de sa séance du 24 février 2011 a décidé, dans le cadre de sa compétence « acquisition foncière et construction de terrains de football d'intérêt communautaire et de leurs équipements », de déclarer d'intérêt communautaire :

- Le tènement du terrain d'honneur du forum des sports de St-Maurice-de-Beynost et ses équipements (tribunes, vestiaires)

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, ce transfert doit faire l'objet d'une délibération concordante des conseils municipaux des Communes membres de la C.C.M.P.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette modification statutaire dans des termes concordants.

2° <u>Modification des statuts de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau</u> (C.C.M.P.) – transfert de la voirie interne du forum des sports de St-Maurice-de-Beynost

Le conseil communautaire de la C.C.M.P., lors de sa séance du 24 février 2011 a décidé, dans le cadre de sa compétence « acquisition foncière et construction de terrains de football d'intérêt communautaire et de leurs équipements » de déclarer d'intérêt communautaire :

- la voirie interne du forum des sports de St-Maurice-de-Beynost, de l'entée sud à l'entrée nord-est
- sur le chemin de Thil, le carrefour d'entrée/sortie au droit de la voirie du forum des sports

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, ces transferts doivent faire l'objet d'une délibération concordante des conseils municipaux des communes membres de la C.C.M.P.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette modification statutaire dans des termes concordants.

## X QUESTIONS DIVERSES

1- Demande de subvention pour la création d'un passage piéton

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux de création d'un passage piéton protégé sur la RD 1083 d'un montant estimé à 8 540.02 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 30.